



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU LOT  
Arrondissement de Cahors

## MAIRIE DE CIEURAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE A 20 H 30

SOUS LA PRESIDENCE DU MAIRE GUY PEYRUS

**Présents** : Guy PEYRUS, Anne-Marie CADART, Martine GALTIE, Jérôme DENOUE, Florence ALAUX, Jean-Claude CUBAYNES, Gisèle GAUTIÉ, Jordan HAMADA, Didier MARABELLE, Pascal MAUGER, Frédéric VERGNE, Mathieu VERGNE

**Excusés avec procuration** : Georges TRIZIS (procuration à Jérôme DENOUE)  
Elizabeth CUBAYNES (procuration à Martine GALTIE).

**Excusée** : Nathalie PALLAS

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Anne-Marie CADART

### 1. PROCES VERBAL DU 27 AOUT 2020

Le procès verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2020 a été adressé par mail à chaque élu ; ce PV est adopté à l'unanimité.

Vote :

14 pour - 0 contre - 0 abstention

### 2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR CARTOGRAPHIER L'ANCIEN CIMETIERE

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le choix de l'entreprise qui sera en charge de cartographier l'ancien cimetière.

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise ETB RÉSEAUX – 46150 MONTGESTY : devis 640,00 € HT
- Géomètre expert BONNET / Ass – 46000 CAHORS : devis 790,00 € HT

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de choisir le mieux disant

**ETS RESEAUX – 46150 MONTGESTY : devis 640,00 € HT**

Cette somme est prévue au budget.

Après délibération, le conseil municipal

Vote :

14 pour - 0 contre - 0 abstention

### 3. CHANGEMENT DE LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe que Madame VIALA Patricia, par son courrier du 13 juillet 2020, souhaite quitter l'appartement à droite au dessus de la mairie le 15 octobre 2020, étant donné un préavis de 3 mois. Après avoir fait l'état des lieux, la caution sera rendue à Madame VIALA Patricia.

Monsieur le maire informe l'assemblée que Monsieur ESGRIME Gilles a fait une demande de location de cet appartement.

Après l'accord du conseil municipal, Monsieur ESGRIME Gilles prendra possession de l'appartement à compter du 15 octobre 2020. Le règlement du loyer se fera par prélèvement bancaire.

La caution est équivalente à un mois de loyer soit 259,85 € et sera versée par chèque le jour de la prise de possession du logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal

Vote :

14 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **4. AVENANT AU CONTRAT, RÉMUNÉRATION EN HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET DEFRAIEMENT DES DÉPLACEMENTS SUR LE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR DES MISSIONS SUR CONGÉS, WEEK-END OU LE SOIR**

Monsieur le maire explique que sur sa demande, la secrétaire de mairie revient parfois pendant ses congés, le week-end ou le soir, pour des réunions (conseil municipal, budget) ou pour l'Etat Civil (décès) en dehors de ses 35 heures.

Monsieur le maire explique que pour le bon déroulement des services et par souci de mise en conformité avec les assurances du personnel communal, il y a lieu de faire un avenant et de payer en heures supplémentaires les heures effectuées, en plus des 35 heures par semaine, sur le poste de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, et de dédommager les frais de déplacements pour ces missions temporaires.

Un avenant au contrat sera fait.

Les heures supplémentaires effectuées et les déplacements seront payés selon le tarif en vigueur et prévus au budget.

Après délibération, le conseil municipal

Vote :

12 pour - 0 contre - 2 abstentions

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire informe que le Secrétaire Général de la Préfecture sera présent à la Mairie de Cieurac le 7 octobre. Il est souhaitable que le plus grand nombre d'élus soit présent pour le recevoir.
- Mathieu VERGNE est chargé de mettre à jour le site de la commune. Il est consultable sur [www.cieurac.fr](http://www.cieurac.fr).
- Frédéric VERGNE, rapporteur de TERRITOIRE D'ENERGIE SUD DU LOT commente la dernière réunion qui s'est déroulée à CASTELNAU MONTRATIER.

- Les membres de la commission PETIT PATRIMOINE font le point sur la réunion organisée avec le PNR, partenaire qui contribuera aux améliorations de certains sites.
- Le maire informe qu'à la suite de la mise en place de 5 ralentisseurs, le Conseil Départemental a attribué un montant de 7 391 € au titre des amendes de police.
- Le maire informe que l'entreprise MERCADIER fera l'entretien de 3 chemins de la commune à hauteur d'un montant de 5 000 €.
- Monsieur le maire présente une synthèse du document de l'AMF « Organisation et fonctionnement de la commune ».
- Le thème prévu au Congrès des Maires (annulé en raison du contexte actuel) était le suivant : Rencontre avec les associations d'élus sur la prévention et la répression des agressions à l'encontre des élus locaux.
- Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur les deux associations qui disposaient d'un local privé de la commune peuvent uniquement avoir accès à leur matériel. Seule la petite salle de réunion est fermée (ERP) par arrêté du 3 septembre 2020. Les clés de l'accès extérieurs sont à retirer à la mairie.

La séance est levée à 23 heures.

Le maire,

Guy Peyrus

La secrétaire de séance,

Anne-Marie Cadart